



Commune de 2905 COURTEDOUX  
WWW.COURTEDOUX.CH

**Publication Officielle**

# Publication communale Octobre 2022

## **Assemblée communale extraordinaire**

Une assemblée communale extraordinaire a été fixée au

**mercredi 26 octobre 2022, à 20h, à la halle polyvalente**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 juillet 2022.
2. Réaménagement de la rue de la Combatte (de la rue du Clôtre à la rue du 23-Juin)
  - A) Prendre connaissance et voter un crédit d'investissement de CHF 780'000.— TTC, sous réserve de l'obtention de subventions. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider.
  - B) Prendre connaissance et voter une dépense globale de CHF 500'000.—, financée à hauteur de CHF 200'000.— par le fonds d'approvisionnement en eau alimenté sous MCH1 et à hauteur de CHF 300'000.— par le fonds d'assainissement des eaux alimenté sous MCH1.
3. Information au sujet de l'avancement du dossier « généralisation de la zone 30km/h à l'intérieur du village ».
4. Information au sujet de l'avancement du dossier « réaménagement de la Grange » à la rue du Collège.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée communale mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.courtedoux.ch](http://www.courtedoux.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon, le procès-verbal sera approuvé sans lecture.



Commune de 2905 COURTEDOUX  
WWW.COURTEDOUX.CH

## Publication Officielle

### Production de factures

Les personnes ayant des factures à présenter au Conseil communal concernant l'exercice comptable 2022 sont invitées à les remettre à la Recette communale **avant le 30 novembre 2022.**

### Taxe des ordures ménagères 2022 – exonération étudiants

Lors de l'Assemblée communale du 9 février 2012, le règlement tarifaire de la gestion des déchets a été modifié comme suit:

*sont exonérées de la taxe de base, les personnes en étude qui séjournent hors de la localité durant la semaine, sur présentation d'une attestation de l'institution fréquentée.*

Afin de bénéficier de cette gratuité, les étudiants sont priés de fournir une attestation de l'établissement fréquenté au Secrétariat communal, **jusqu'au vendredi 28 octobre 2022. Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération.**

### Élagage des arbres, haies vives et buissons

Conformément à la Loi sur la construction et l'entretien des routes, aucune branche ou buisson ne doit encombrer le gabarit d'espace libre des routes publiques. Le gabarit d'espace libre délimitant l'espace réservé au trafic, doit déborder au minimum de 50 cm les limites de la chaussée et comporter une hauteur d'au moins 4m50. Les buissons ne doivent pas diminuer la visibilité aux croisements et dans les courbes. Lorsque le propriétaire néglige d'élaguer à temps ses arbres, buissons et cultures, en hauteur et en largeur, ces travaux sont exécutés ou ordonnés à ses frais par l'autorité compétente. Les propriétaires bordiers des routes et chemins publics sont rendus attentifs à ces prescriptions et sont engagés par la présente publication à élaguer leurs arbres, haies vives et buissons, **avant le 1er mars 2023**, faute de quoi la taille se fera par le cantonnier aux frais des propriétaires privés.



Commune de 2905 COURTEDOUX  
WWW.COURTEDOUX.CH

## Publication Officielle

### Déblaiement de la neige sur les places et accès privés

Les agriculteurs, **Didier Choulat-Gerber et David Maillat**, sont équipés et disponibles pour déneiger les places et accès privés. **L'entreprise Riat Entretien Sàrl à Courtedoux** est également à votre service pour ce genre de travaux, également pour ceux d'élagage. Le tarif sera fixé par ces prestataires.

### Cours de tir pour retardataires

Les cours de tir pour retardataires auront lieu le

**samedi 19 novembre 2022, dès 13h15**

Au stand de tir « En Varmen », à Bure (accès par le village de Mormont)

Doivent se présenter, les personnes astreintes n'ayant pas encore accompli leurs tirs obligatoires en 2022.

### Annonces d'installations solaires

Requérant : **Maillat Maurice**, En Bois Juvé 5V  
Projet : Installation de panneaux solaires en toiture, d'une surface de 84 m<sup>2</sup>,  
parcelle No. 570

Requérants : **Cerf Karine et David**, Sur la Grétche 238  
Projet : Installation de panneaux solaires en toiture, d'une surface de 74 m<sup>2</sup>,  
parcelle No. 4821

Courtedoux, le 13 octobre 2022/kc

Le Conseil communal